

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 06 FEVRIER 2024 à 20h30**

Date de convocation : 29/01/2024
de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre le six février à vingt heures trente minutes
 Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

Nombre Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON , M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHETAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, M. Gonzague DE MONTESSON, M. Christian AATZ.
En exercice : 11 Formant la majorité des membres en exercice.
Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 1 Absents ayant donné pouvoir : /
 Etaient absente excusée : Mme Dominique COMBE
 M. Stéphane CRUCHET élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 09 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
 Le Maire, Jean-Pierre CIRON demande au Conseil Municipal leur approbation pour l'ajout d'une délibération, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de la délibération 2024-005.

OBJET DE LA DELIBERATION 2024-004 : PROPOSITION DE 2 DEVIS CHOIX DU PAYSAGISTE POUR L'ANNEE 2024 CONCERNANT L'ENTRETIEN ANNUEL DE LA COMMUNE.

M. CIRON Jean-Pierre, le maire informe les membres du conseil municipal concernant la proposition de 2 devis choix du paysagiste pour l'année 2024 concernant l'entretien annuel de la commune :

- L'entreprise JARDIN SERVICES pour un montant de 7 470.00 € TTC.
- Paysagiste Christian THELIN pour un montant de 5160.00 € TTC et un montant de 2640.00 € TTC soit un total de 7800.00 € TTC (récupération du FCTVA voirie 860 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide :

- Le devis de Paysagiste Christian THELIN pour un montant de 5160.00 € TTC et un montant de 2640.00 € TTC soit un total de 7800.00 € TTC, ce choix est motivé par le fait que l'entreprise JARDIN SERVICES ne fait pas l'entretien du trottoir allée Louis Aragon et ne pouvait donc pas assurer la prestation.
- Autorise Mr Le Maire a signé ce devis et vote avec : voix pour 10 ; voix contre 0 ; abstentions 0.

OBJET DE LA DELIBERATION 2024-005 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PROGRAMME VOIRIE 2023 BICOUCHE VC 405.

Vu la délibération n° 13-12-2023-028 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 13 décembre 2023 définissant les modalités d'attribution des fonds de concours, ainsi que leur répartition.

Demander à la Communauté de Communes un fonds de concours afin de financer les travaux

« PROGRAMME VOIRIE 2023 BICOUCHE VC 405 ».

Le montant hors taxes de l'opération intitulée est estimé à 14 176.00 € HT et le montant du fonds de concours alloué est de 3 638.00 €.

PLAN DE FINANCEMENT	
PROGRAMME VOIRIE 2023 BICOUCHE VC 405	
Montant des travaux HT	14 176.00 € HT
<i>Fonds de concours</i>	3 638.00 €
<i>Aide départementale à la voirie</i>	3 743.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de fonds de concours : et vote avec : voix pour 10 ; voix contre 0 ; abstentions 0.

Le Maire, Jean-Pierre CIRON.

